

Quand la Première Commission (questions politiques) de l'Assemblée a commencé à examiner ce problème, à la fin de septembre, il semblait peu probable qu'une étude plus poussée pût être fructueuse. Toutefois, le représentant soviétique a déclaré que son pays avait décidé finalement d'accepter le mémorandum franco-britannique comme base d'une convention internationale, sous réserve de deux « dispositions fondamentales ».

Bien que la nouvelle proposition soviétique parût à première vue renfermer des concessions encourageantes à la position des pays occidentaux, la nature des « dispositions fondamentales » exposées à grands traits par M. Vychinski a permis de douter que le point de vue soviétique eût vraiment changé dans une mesure importante. Comme d'autres représentants occidentaux, M. Paul Martin, président par intérim de la délégation canadienne, a accueilli avec plaisir la déclaration soviétique et donné l'assurance que les pays occidentaux lui accorderaient une attention sympathique. Il a fait remarquer pourtant que l'Union soviétique hésitait encore à accepter un contrôle international du genre que les pays occidentaux proposaient comme condition minimum de tout plan efficace de désarmement. Il a affirmé en outre que tous les pays attachaient une importance extrême à trouver un terrain d'entente. « Personne d'entre nous, dit-il, ne devrait refuser d'avouer, par honte ou par respect humain, que nous sommes très inquiets. Une attitude d'humilité en face de la puissance terrifiante que les hommes de science nous ont mise entre les mains convient admirablement, me semble-t-il, aux membres, du gouvernement de n'importe quel pays du monde. » Et M. Martin a ajouté :

Il n'est pas impossible que la conscience de ces dangers croissants ait dicté, au moins en partie, les modifications apparentes de la position de l'Union soviétique que M. Vychinski a indiquées au cours de ces dernières semaines. D'une part, nous qui sommes du monde démocratique n'osons pas être naïfs. Il ne serait ni sage ni honnête d'affirmer que les plus sceptiques ont tort. Le moment choisi par l'Union soviétique pour formuler ses propositions suggère certainement que les hommes du Kremlin pensent aux entretiens de Londres, de Paris ou d'ailleurs relatifs aux programmes d'union et de défense de l'Europe occidentale, plutôt qu'aux avantages du programme de désarmement lui-même.

Afin de permettre l'étude de toutes les possibilités de conciliation des points de vue occidental et soviétique, M. Martin a présenté le 13 octobre un projet de résolution canadien tendant à une reprise prochaine des entretiens à huis clos au sein de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité. Il a prié instamment les autres pays représentés au Sous-Comité de se joindre au Canada pour appuyer sa résolution. Les États-Unis, la France et le Royaume-Uni ont accepté aussitôt l'invitation et au cours des négociations qui ont suivi, la délégation du Canada a joué un rôle important dans l'élaboration d'amendements au projet de résolution canadien destinés à le rendre acceptable à l'URSS, autant qu'aux pays occidentaux. Ils se mirent finalement d'accord, et M. Vychinski déclara, le 22 octobre, que son pays appuierait le projet de résolution canadien. Celui-ci fut donc adopté à l'unanimité par la Première Commission.

Le 22 octobre, décrivant la nature des amendements adoptés, M. Martin a insisté particulièrement sur la difficulté de trouver un texte qui, sans impliquer l'acceptation soviétique du document de travail des États-Unis sur l'institution d'un organisme de contrôle, assurerait l'étude de ce document par la